

création d'un espace confessionnel au cimetière du Bois-de-Vaux

La Municipalité de Lausanne a présenté ce jour, au cimetière du Bois-de-Vaux, un projet d'espace confessionnel destiné aux défunts de religion musulmane. Fruit de plusieurs années de discussions, cet espace permettra, dès 2016, la création de 350 sépultures. Ce projet constitue une première dans le canton de Vaud et pourrait également être appliqué à d'autres communautés religieuses. Aux yeux des autorités, la mise en place d'un tel espace constitue un signe tangible d'intégration.

Les quelque 30'000 musulmans du canton de Vaud ne disposent pas, à ce jour, d'espace confessionnel dans un cimetière public ou privé. La création d'un tel espace fait l'objet de discussions depuis une dizaine d'années entre les autorités de la Ville, les milieux ecclésiastiques et les représentants de plusieurs associations musulmanes représentatives. Ainsi, l'Union vaudoise des associations musulmanes, la Mosquée de Lausanne et l'Amicale SwissMuslim1421 constituent les acteurs de référence consultés, ensemble, par la Municipalité. Néanmoins, il convient de préciser que la gestion et le contrôle du cimetière, et de ce nouvel espace confessionnel en particulier, restent intégralement du ressort de l'autorité communale.

De par les surfaces à disposition, le cimetière du Bois-de-Vaux offre la meilleure alternative possible à l'implantation d'un tel espace qui pourra accueillir quelque 350 tombes sur les 15'248 emplacements disponibles dans le cimetière (tombes à la ligne, concessions et niches en columbarium). Sa parcelle n° 53, désaffectée en 1985, est apparue comme la plus propice en raison de son orientation, laquelle permet un ensevelissement en direction de la Mecque conforme aux rites musulmans.

Cet espace confessionnel sera placé sous un régime de concessions individuelles renouvelables d'une durée de 30 ans. De telles concessions offrent le meilleur équilibre possible entre demandes liées aux rituels religieux musulmans et respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur (cercueil, mixité p.ex.). Elle s'intègre par ailleurs à l'actuelle tarification (dans ce cas, CHF 2'100.- pour une concession de 30 ans, aménagement végétalisé obligatoire inclus). En outre, la disposition des tombes ne déroge pas aux règles d'organisation et d'esthétique du cimetière telles que décidées par son concepteur Alphonse Laverrière, règles reprises lors du classement architectural des lieux. Enfin, les défunts inhumés dans cet espace devront avoir résidé cinq ans au moins dans le canton de Vaud.

Pratiquement, les travaux d'aménagement de cet espace menés par les services communaux s'achèveront au début de l'année 2016. Ces travaux sont financés par le budget ordinaire et n'impliquent pas de changement de la réglementation sur les cimetières. Aucune construction nouvelle ou accès spécifique ne sont par ailleurs prévus.

Constituant une première à l'échelle vaudoise, la création de cet espace confessionnel offre aux 30'000 personnes de confession musulmane domiciliées dans le canton de Vaud la possibilité d'être inhumées chez eux au plus proche de leurs convictions. En cela, la Municipalité estime que ce projet qui pourrait, sous conditions, également répondre aux demandes d'autres communautés, contribue au processus d'intégration et de consolidation du lien social.

La direction des sports, de l'intégration
et de la protection de la population

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Marc Vuilleumier, directeur des sports, de l'intégration et de la protection de la population, 021 315 32 00, 079 638 03 24**
- **Florence Nicollier, cheffe du service de la police du commerce, 021 315 32 40**

Lausanne, le 25 mars 2015